

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 11 juin 2021, à 10h30 au siège à Montreux

Présents:

M. Pierre Rochat, président

Me Martin Habs, notaire

Mmes Fabienne Despot, administratrice

Marianne Messerli, administratrice

MM. André Magnin, administrateur

Rolf Marchand, administrateur François Margot, administrateur Nicolas Grandjean, administrateur

Alain Jeanmonod, secrétaire général

Mme Eva Schneider, secrétaire

0. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président ouvre la séance à 10h30 en souhaitant la bienvenue à Me Martin Habs, M. Alain Jeanmonod et Mme Eva Schneider ainsi qu'aux administratrices et administrateurs.

En raison de la pandémie COVID-19 et afin de protéger la santé des actionnaires et des collaborateurs, conformément à l'article 27 de l'ordonnance 3 Covid-19 du Conseil fédéral, l'assemblée générale se tient pour la deuxième fois consécutive sans la présence physique des actionnaires. Les actionnaires se déterminent par voie de vote par correspondance sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 18 mai 2021, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2020 ainsi que ceux



de l'organe de révision étaient disponibles dès le 18 mai 2021 en format électronique sur le site internet https://mob.ch/fr/page-actionnaires et pouvaient, sur demande, être envoyés.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020 est également publié sur le site internet depuis juillet 2020.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- 1. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020.
- 2. Le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés 2020.
- 3. Les rapports de l'organe de révision sur les comptes annuels et consolidés 2020.
- 4. La décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2020.
- 5. La décharge au Conseil d'administration.
- 6. Les élections au Conseil d'administration.
- 7. L'élection de l'organe de révision.

Me Martin Habs est nommé scrutateur et participe à l'assemblée générale afin de certifier la régularité de son déroulement et de confirmer la légitimité du dépouillement du scrutin. M. Alain Jeanmonod fonctionne comme secrétaire. Mme Eva Schneider fonctionne comme scrutatrice.

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée conformément à l'article 27 de l'ordonnance 3 Covid-19 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau.

Me Martin Habs n'a aucune observation à formuler.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Pour des raisons évoquées au préalable, l'organe de révision n'a pas été convoqué. Il est unanimement renoncé à sa présence.

A la date du 7 juin 2021, délai fixé par le Conseil d'administration, 373 bulletins de vote sont parvenus à la société.

Le dépouillement du scrutin permet de constater ce qui suit :

Votes valides	1'954'180 voix
Votes invalides	1'726 voix

La société détient 915 actions propres dont le droit de vote est suspendu (art. 659a CO).



Les votes valides représentent 1'954'180 actions nominatives de CHF 10.-, donnant droit à 1'954'180 voix. La majorité absolue se situe à 977'091 voix, la majorité qualifiée des deux tiers à 1'302'787 voix. 94.46 % du capital-actions de CHF 20'687'570.- sont représentés.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 19 juin 2020

Le Conseil d'administration a proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'789'480 voix
Non	20 voix
Abstentions	1'885 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

2. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés 2020

Le Conseil d'administration a proposé d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'791'190 voix
Non	75 voix
Abstentions	120 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

3. Rapports de l'organe de révision sur les comptes annuels et consolidés 2020

Le Conseil d'administration a proposé de prendre acte des rapports de l'organe de révision sur les comptes annuels et consolidés 2020.



Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'791'178 voix
Non	75 voix
Abstentions	132 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

4. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2020

Le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires ce qui suit :

- d'attribuer à la réserve générale CHF 18'330.-,
- de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 764'938.-,
- de prélever à la réserve pour pertes futures trafic voyageurs CHF 2'752'064.-,
- de reporter à compte nouveau le bénéfice ressortant du bilan de CHF 7'151'734.-.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'790'710 voix
Non	75 voix
Abstentions	600 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

5. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a proposé de lui donner décharge pour l'exercice 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'790'670 voix
Non	305 voix
Abstentions	410 voix
Votes blancs	162'795 voix

La proposition est donc acceptée.



6. Elections au Conseil d'administration

6.1. Election de Mme Marianne Messerli

Le Conseil d'administration a proposé de réélire Mme Marianne Messerli au titre d'administratrice pour un nouveau mandat de trois ans conformément aux statuts.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'790'453 voix
Non	420 voix
Abstentions	530 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

Mme Marianne Messerli accepte son mandat.

6.2. Election de M. Nicolas Grandjean

Le Conseil d'administration a proposé de réélire M. Nicolas Grandjean au titre d'administrateur pour un nouveau mandat de trois ans conformément aux statuts.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'785'856 voix
Non	5′262 voix
Abstentions	267 voix
Votes blancs	162′795 voix

La proposition est donc acceptée.

M. Nicolas Grandjean accepte son mandat.



6.3. Election de M. Charles-André Ramseier

A) Le Conseil d'administration a proposé de déroger à l'article 18.3 des statuts fixant un âge limite de 70 ans pour être élu.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'775'144 voix
Non	6'922 voix
Abstentions	9′319 voix
Votes blancs	162'795 voix

La proposition est donc acceptée.

B) Le Conseil d'administration a proposé de réélire M. Charles-André Ramseier au titre d'administrateur pour un nouveau mandat de trois ans.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'775'476 voix
Non	1'799 voix
Abstentions	14'110 voix
Votes blancs	162'795 voix

La proposition est donc acceptée.

M. Charles-André Ramseier a confirmé au Président avant l'assemblée générale accepter le mandat en cas de réélection.

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration a proposé de réélire Mazars SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision des comptes pour 2021.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	1'790'576 voix
Non	245 voix
Abstentions	564 voix
Votes blancs	162'795 voix

La proposition est donc acceptée.



Le Président lève l'assemblée à 10h45.

Le Président

Le secrétaire général

Scrutateur

Scrutatrice

Le notaire

Pierre Rochat

Alain Jeanmonod

Me Martin Habs

Eva Schneider

Me Martin Habs